BIOCORP

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2019

SOMMAIRE

1 **PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ** 3
1.1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE BIOCORP 4
1.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES 4

2 **MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** 6

3 **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 15 MAI 2020** 8
3.1 ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 9
3.2 RÉSULTATS FINANCIERS 11
3.3 SITUATION FINANCIÈRE 12
3.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 14
3.5 PERSPECTIVES D'AVENIR 14
3.6 INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE 15
3.7 INFORMATIONS JURIDIQUES 15
3.8 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES 21

4 **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE** 22
4.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 23
4.2 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 25
4.3 DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 26
4.4 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE 28

5 **COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019** 29
5.1 BILAN 30
5.2 COMPTE DE RÉSULTAT 32
5.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 33
5.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 34
5.5 ANNEXE DES COMPTES 34

N *ANNEXE AUX COMPTES DU 31 DÉCEMBRE 2019* 35
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

NOTE 1 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 38
1.1 OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL 38
1.2 AUTRES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS 39
1.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION 39

NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 40
2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 40
2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 41
2.3 AMORTISSEMENTS 41
2.4 STOCKS 41
2.5 CRÉANCES 41
2.6 DISPONIBILITÉS 42
2.7 FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET FRAIS D'ÉMISSION DE TITRES 42
2.8 CONTRAT DE LIQUIDITÉ 42

NOTE 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF 43
3.1 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS 43
3.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS 39
3.3 ÉTAT DES PROVISIONS 44
3.4 ÉTAT DES STOCKS 44
3.5 ÉTAT DES CRÉANCES 45
3.6 AUTRES CRÉANCES 45
3.7 TRÉSORERIE 46
3.8 CONTRAT DE LIQUIDITÉ 46
3.9 CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE 46
46

NOTE 4 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
4.1 CAPITAL SOCIAL, PRIMES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES 47
4.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 47
4.3 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS 47
4.4 ÉTAT DES DETTES 48
4.5 ANALYSE DES DETTES FOURNISSEURS 48
4.6 CHARGES À PAYER 49
49

NOTE 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT
5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES 50
5.2 AUTRES PRODUITS 50
5.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES 50
5.4 RÉSULTAT FINANCIER 50
5.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL 51
51

NOTE 6 - AUTRES INFORMATIONS
6.1 CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE ET AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT 52
6.2 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE SOCIAL 52
6.3 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL 52
6.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES 52
6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 52
53

NOTE 7 - ENGAGEMENTS
7.1 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE 54
7.2 CONTRAT DE CRÉDITS BAUX 54
7.3 AUTRES ENGAGEMENTS 54
7.4 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS 55
7.5 BAUX COMMERCIAUX 55
55

NOTE 8 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE
56

5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 57

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 59

1

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE BIOCORP 4

1.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES 4

1.1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Créée en 2004 à Issoire, BIOCORP PRODUCTION (ci-après, la "Société" ou "BIOCORP") est une société anonyme française spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux innovants. Elle est particulièrement positionnée sur le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux connectés de nouvelle génération.

Avec plus de vingt ans d'expérience, plus de 30 millions d'unités produites chaque année et plus de 30 familles de brevets, BIOCORP est un acteur reconnu du segment des dispositifs de délivrance de médicaments et accompagne le patient dans ses nouveaux besoins de sécurité, de confort ou de connectivité dans l'administration au quotidien de son actif thérapeutique.

Aujourd'hui, BIOCORP continue à innover sur les dispositifs de plasturgie médicale, son métier d'origine, à travers certains produits majeurs comme le système de sécurité pour seringues pré-remplies Newguard™ ainsi que produire et commercialiser certains dispositifs traditionnels pour le compte de tiers (compte-gouttes, pipettes, canules...) générateurs d'un chiffre d'affaires récurrent.

Sa solide expertise, son historique de développement pour le compte de laboratoires pharmaceutiques et sa capacité d'innovation lui ont permis de développer une gamme de produits connectés et de s'imposer comme un acteur majeur de la santé digitale. BIOCORP a mis au point un dispositif particulièrement innovant nommé Mallya™ (précédemment dénommé Easylog) permettant de rendre connectés les dispositifs d'injection déjà disponibles sur le marché, notamment les stylos d'insuline. A travers ce dispositif, BIOCORP souhaite faciliter la vie de millions de patients diabétiques à travers le monde grâce à un système rendant complètement automatique la remontée des doses injectées par le patient, visant à un meilleur suivi de son diabète, de son observance, et un lien avec son niveau de glycémie. BIOCORP a également mis au point d'autres systèmes de type add-on se fixant sur des dispositifs déjà existants comme le dispositif Inspair™ visant les inhalateurs utilisés par les patients asthmatiques ou atteints de Bronchopneumopathie obstructive. Enfin, dans cette gamme de produits connectés, BIOCORP propose Datapen™, un stylo injecteur digital motorisé, particulièrement adapté pour des maladies rares, et Injay™, une seringue pré-remplie connectée permettant le suivi des patients ainsi que la bonne prise de leur traitement, que ce soit dans un environnement hospitalier comme lors d'une prise en charge à domicile.

La Société compte 57 collaborateurs à la date du présent document.
Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext GROWTH® Paris depuis le 10 juillet 2015.
Adresse du siège social : PIT de Lavaur La Béchade, 63500 ISSOIRE.
Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 453 541 054 RCS de CLERMONT-FERRAND.

1.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Informations financières sélectionnées du compte de résultat

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	8 447 741	3 890 416
Autres produits d'exploitation	823 736	-120 312
Total produits d'exploitation	9 271 476	3 770 104
Résultat d'exploitation	875 017	-5 268 868
Résultat financier	-158 274	-261 566
Résultat exceptionnel	81 517	-107 450
Crédit d'impôt recherche et Crédit d'impôt innovation	161 521	332 450
Résultat net	959 781	-5 305 433

Informations financières sélectionnées du bilan

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Actif immobilisé	2 003 002	1 640 566
Actif circulant	4 769 538	3 440 438
Total actif	6 772 540	5 081 004
Capitaux propres	31 882	-1 820 042
Emprunts et dettes	6 740 658	6 901 046
Total passif	6 772 540	5 081 004

Informations financières sélectionnées du tableau de flux de trésorerie

En euros	31/12/2019	31/12/2018
CAF	1 598 056	-4 302 653
Flux de trésorerie générés par l'activité	1 888 455	-5 123 695
Flux d'investissements	-952 359	-511 959
Flux de financement	-270 498	7 286 952
Variation de trésorerie	665 599	1 651 298
Trésorerie d'ouverture	1 341 248	-310 050
Trésorerie de clôture	2 006 847	1 341 248

Informations financières sélectionnées

En euros	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	8 447 741	3 890 416
Excédent brut d'exploitation	1 502 932	-4 371 011
Résultat d'exploitation	875 017	-5 268 868
Résultat Net	959 781	-5 305 433
Variation de trésorerie	665 599	1 651 298

2

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jacques GARDETTE

Chers Actionnaires,

Tous les collaborateurs de BIOCORP se souviendront longtemps de l'exercice 2019 car il fut celui de la concrétisation d'une ambition affichée quatre ans plus tôt : celle consistant à hisser BIOCORP parmi les acteurs les plus reconnus de la santé connectée.

Cette mutation fut maitrisée tant au niveau de nos investissements en Recherche et Développement (R&D) que de la transformation de notre outil de production, avec pour récompense une croissance record de notre chiffre d'affaires en 2019 et l'atteinte de la rentabilité bien plus tôt qu'anticipée. Les principales composantes de cette vigoureuse expansion résident dans la signature de contrats majeurs avec des grands donneurs d'ordres de l'industrie pharmaceutique comme Sanofi et des start-ups du digital. Tous ces acteurs ont compris l'énorme intérêt de notre solution Mallya™ , seul dispositif au monde doté d'un marquage CE de classe II-b, dans le domaine de la digitalisation du diabète. Cette solution technologique est bel et bien devenue le porte-drapeau de notre créativité. En conséquence, Mallya™ nous réserve encore de très belles surprises. Notre capacité d'innovation étant désormais reconnue internationalement, nous déploierons cette solution disruptive sur d'autres pathologies sur lesquelles le digital offre aux patients de réels bénéfices. Mais tout cela se fera comme à l'accoutumée, avec pragmatisme et opportunisme.
En parallèle de cette incontestable réussite autour de Mallya, nos équipes de R&D ont également mis au point la seringue connectée Injay™ dont le potentiel commercial s'avère, lui aussi, considérable.

Vous l'aurez compris, BIOCORP, l'entreprise dont vous êtes actionnaires, est aujourd'hui bien ancrée. Notre mission – le développement de systèmes innovants de délivrance de produits pharmaceutiques pour le plus grand bénéfice des patients – est plus que jamais au cœur des préoccupations des grands acteurs de l'industrie, mais également plus largement des systèmes de santé. Nous sommes fiers de cette mission et sommes fiers de vous compter parmi nous pour contribuer à cet objectif.

Enfin, en cette période d'incertitude causée par l'épidémie de COVID-19, je tiens à remercier l'ensemble de nos employés et partenaires pour leur excellent travail. Et je vous remercie, chers actionnaires, de votre fidélité que nous nous attachons chaque jour à mériter davantage. Plus que jamais, elle nous honore et nous oblige.

.

Jacques GARDETTE
Président du Conseil d'administration

3

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 15 MAI 2020

3.1 ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 9

3.2 RÉSULTATS FINANCIERS 11

3.3 SITUATION FINANCIÈRE 12

3.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 14

3.5 PERSPECTIVES D'AVENIR 14

3.6 INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE 15

3.7 INFORMATIONS JURIDIQUES 15

3.8 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES 21

3.1 ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1.1 Opérations sur le capital

L'exercice 2019 a été marqué par les opérations sur le capital suivantes :

Lors de sa réunion du 5 mars 2019, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation de compétence consentie aux termes de la 10ème Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018, à l'effet de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an. Le Conseil d'administration a fixé à 1.000.000 d'euros le montant nominal de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et à 5.555,55 euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée en cas de conversion desdites valeurs mobilières. Dans ce cadre, le 6 mars 2019, la Société a conclu un contrat portant sur l'émission de 1.000.000 obligations convertibles ("OC") de 1€ de valeur nominale avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Ces OC n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® mais les éventuelles actions issues de la conversion des OC le seront, dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions existantes. Les deux fonds pourront demander la conversion de ces OC à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des OC conformément au tableau d'amortissement, les OC ne pourront pas être converties par les porteurs.

Par ailleurs, lors de cette même réunion du 5 mars 2019, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire à nouveau usage de la délégation de compétence consentie aux termes de la 10ème Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an. Cette augmentation de capital avait pour objectif de permettre à la Société (i) de financer les outillages industriels Newguard™ et Mallya™ ainsi que les validations règlementaires et le lancement commercial de ces nouveaux produits et (ii) de poursuivre les développements R&D des futurs produits. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a fixé le nombre maximum d'actions nouvelles de la Société à 125.000 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro, correspondant à un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 6.250 euros et a subdélégué au Président Directeur Général le pouvoir pour arrêter les modalités définitives de l'opération d'augmentation de capital et la réaliser.

Par décision en date du 6 mars 2019, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 mars 2019 et a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, d'un montant nominal maximum de 5.681,75 euros, soit un nombre maximum de 113.635 actions.

Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 113.635 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euros, au prix unitaire de 8,80 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 999.988 euros. L'augmentation de capital social corrélative a été constatée par une décision du Président Directeur Général en date du 11 mars 2019.

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élevait à 207.349,40 euros, divisé en 4.146.988 actions.

3.1.2 Avancement des projets de recherche

L'avancement des projets de recherche est conforme aux attentes de la Société, que ce soit sur la finalisation des projets existants ou sur la poursuite de l'élargissement de la gamme de produits.

Au cours de l'exercice, BIOCORP a procédé au dépôt de quatre nouvelles familles de brevets, a obtenu la délivrance de cinq brevets dans des pays comme les USA, la Russie, la Chine, l'Inde, ainsi qu'en Europe. Enfin, deux autres brevets sont entrés en phase nationale.

La société capitalise sur son expérience en dispositifs médicaux connectés pour poursuivre l'élargissement de sa gamme de produits.

Ainsi, le produit Mallya™ a entamé une phase de life cycle management afin de faire évoluer sa plateforme technologique ; les principales améliorations concerneront la taille du dispositif ainsi que son prix de revient unitaire.

La société a également initié de nouveaux projets de recherche dans le domaine des seringues pré-remplies avec le nouveau produit Injay™ qui a été présenté en octobre lors du salon PDA en Suède.

3.1.3 Développement commercial

Au cours de l'exercice, BIOCORP a signé un partenariat stratégique avec AgaMatrix et s'est alliée à DreaMed Diabetes afin de proposer une solution inédite basée sur l'intelligence artificielle. Enfin, BIOCORP a signé avec SANOFI un contrat pluriannuel pour l'utilisation des dispositifs connectés Mallya™ dans le traitement du diabète.

Le contrat de développement et de production d'un bouchon au design sur mesure avec le laboratoire suisse Ferring se poursuit, les lots industriels sont opérationnels, les premiers lots de validation ont été délivrés en septembre 2019.

En parallèle, BIOCORP a conclu des études de faisabilité et d'évaluation de ses plateformes non connectées et connectées avec un grand nombre de laboratoires pharmaceutiques sur différentes aires thérapeutiques. Au-delà des projets propriétaires déjà annoncés, BIOCORP travaille sur des projets spécifiques dans le domaine de l'ophtalmologie et de l'hormone de croissance qui pourraient donner lieu à des contrats de développement et de supply dans les prochains mois.

BIOCORP poursuit l'accroissement de son offre commerciale dans son activité historique traditionnelle grâce à la commercialisation de nouveaux dispositifs (canules, clip seringues, pipettes doseuses...)

BIOCORP poursuit également la promotion de ses plateformes produits en participant à un nombre important de conférences ou expositions ciblées.

3.1.4 Propriété industrielle

Au cours de l'exercice, BIOCORP a procédé au dépôt de quatre nouvelles familles de brevets, a obtenu la délivrance de cinq brevets dans des pays comme les USA, la Russie, la Chine, l'Inde, ainsi qu'en Europe. Enfin, deux autres brevets sont entrés en phase nationale.
La société investit annuellement et régulièrement depuis plusieurs années plus de 250 K€ dans le dépôt et la maintenance de ses brevets.

3.1.5 Éléments financiers

Au titre du contrat de liquidité (conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et à la décision de l'Autorité des Marchés financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019) confié par BIOCORP à la société Kepler Cheuvreux, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2019 :

- Nombre d'actions : 19.801 titres BIOCORP
- Solde en espèces du compte de liquidité : 61.966,71 euros. A la date du 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
  - Nombre d'actions : 23.743 titres BIOCORP
  - Solde en espèces du compte de liquidité : 13.381,86 euros.

Au cours de l'exercice 2019 ont été exécutés :

	Titres	Montant en €	Nombre de transactions	Cours moyen
Achats	42 714	489 315	657	11,46
Ventes	46 656	537 900	557	11,53

Il est rappelé que, lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 10 950 titres
- 107 023,54 € en espèces

3.1.6 Situation des capitaux propres au 31 décembre 2019

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 2019 font apparaître des capitaux propres de 31.882 euros.

3.2 RÉSULTATS FINANCIERS

Produits d'exploitation

	France	Exportation	Total
Ventes de marchandises			
Ventes de produits traditionnels	1 144 471	615 288	1 759 759
Prestations de services	6 223 901	464 081	6 687 982
Chiffre d'affaires	**1 144 471**	**1 079 369**	**8 447 741**
Production stockée	639 352		639 352
Subventions d'exploitation	639		639
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	183 743		183 743
Autres produits	2		2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 968 207**	**1 079 369**	**9 271 476**

Les prestations de services sont facturées principalement aux structures françaises de nos clients, mais les délivrances futures des dispositifs médicaux issues de ces contrats seront internationales.

Frais opérationnels

	31/12/2019	31/12/2018
Consommations de marchandises		
Consommations de matières premières et autres approvisionnements	489 784	568 226
Autres achats et charges externes	3 528 210	3 615 959
Impôts, taxes et versements assimilés	155 630	86 044
Salaires et traitements	2 508 588	2 604 234
Charges sociales	1 004 964	1 173 822
Dotations aux amortissements sur immobilisations	689 276	888 987
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		81 365
Autres charges	20 006	20 334
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**8 396 459**	**9 038 972**

Au cours de l'exercice 2019, BIOCORP aura dépensé 8.396 K€ en activités opérationnelles, soit une réduction des dépenses d'exploitation de 643 K€ (-7%). La part des dépenses liées à la R&D représente 24% de celle-ci.

Les principales variations concernent :
- Consommation de matières premières et autres approvisionnements : - 78 K€
- Sous-traitance (fabrication d'outillages) : - 449 K€
- Consommable énergie : + 28 K€
- Prestations techniques : + 172 K€
- Prestations administratives : + 42 K€
- Crédit-bail : - 33 K€
- Prestations et déplacements du représentant en Chine : + 17 K€
- Entretien matériel de production : + 59 K€
- Personnel intérimaire : + 21 K€
- Honoraires : + 211 K€
- Honoraires Brevets : - 267 K€
- Publicité, congrès et salons : + 40 K€
- Frais de déplacement : + 33 K€
- Salaires et charges : - 265 K€
- Dotations aux amortissements : - 200 K€

Résultat financier
Le Résultat financier de l'exercice, d'un montant net de – 158,3 K€, est constitué de :
- Produits financiers : 55,5 K€
- Charges financières : 213,8 K€

Il résulte principalement des intérêts des emprunts obligataires.

Résultat exceptionnel
Le Résultat Exceptionnel de l'exercice est d'un montant net de + 81,5 K€ contre - 107 K€ au 31 décembre 2018.

Au niveau fiscal, BIOCORP estime avoir acquis un Crédit Impôt Recherche (CIR) de 161,5 K€ au titre de l'exercice 2019.

Concernant l'exercice 2018, la créance avait été évaluée à 242,8 K€ pour le Crédit Impôt Recherche et 89,6 K€ pour le Crédit Impôt Innovation.

Résultat net

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	959 781	-5 305 433

3.3 SITUATION FINANCIÈRE

La Société a réalisé une émission d'obligations convertibles dans le cadre d'un contrat conclu le 6 mars 2019 avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Cette émission a permis à BIOCORP de renforcer sa trésorerie disponible à hauteur de 1 M€. Les deux fonds pourront demander la conversion de ces obligations convertibles à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des obligations convertibles conformément au tableau d'amortissement, les obligations convertibles ne pourront pas être converties par les porteurs.

Le 6 mars 2019, le Président Directeur Général a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de bénéficiaires répondant à des caractéristiques déterminées afin de permettre à la Société de financer l'augmentation de capacité de Newguard™, de poursuivre le développement de la plateforme produits propriétaires et préparer le lancement de Mallya™.

Dans le cadre de cette opération, la société a placé 113.635 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euros, au prix unitaire de 8,80 euros, prime d'émission incluse, pour un montant de 999.988 euros.

L'augmentation de capital corrélative d'un montant de 5.681,75 euros a été constatée par décision du Président Directeur Général en date du 11 mars 2019 pour porter le capital social de la Société à 207.349,40 euros.

Situation financière

Exposé sur la situation financière

Bilan Actif en euros

	31/12/2019			31/12/2018
	Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	2 158	2 158		0
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	249 980	154 737	95 242	119 945
Fonds commercial	208 986	187 986	21 000	21 000
Autres immobilisations incorporelles	3 144 500	3 144 500		0
Avances,acomptes immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	65	65		36 536
Constructions	92 405	87 973	4 432	6 538
Installations techniq., matériel, outillage	5 349 836	4 020 648	1 329 187	949 408
Autres immobilisations corporelles	423 791	280 237	143 554	133 265
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	29 580		29 580	125 026
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	256 943	1 510	255 433	172 849
Prêts				
Autres immobilisations financières	124 574		124 574	75 999
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**9 882 817**	**7 879 815**	**2 003 002**	**1 640 566**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnemts	514 084		514 084	233 625
En-cours de production de biens	611 257		611 257	0
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	99 083		99 083	88 150
Marchandises	0		0	0
Avances, acomptes versés/commandes	193 630		193 630	84 612
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	765 790	2 158	763 632	908 861
Autres créances	236 140		236 140	590 512
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 011 172		2 011 172	1 343 735
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	340 540		340 540	190 944
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**4 771 696**	**2 158**	**4 769 538**	**3 440 438**
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes rembourst des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	**14 654 513**	**7 881 972**	**6 772 540**	**5 081 004**

Bilan Passif en euros

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	207 349	201 668
Primes d'émission, de fusion, d'apport	16 676 549	15 789 856
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(17 822 059)	(12 516 625)
Réserves		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	959 781	(5 305 433)
Subventions d'investissements	262	493
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**31 882**	**(1 820 042)**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	**0**	**0**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	**0**	**0**
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	2 735 392	3 105 530
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	183 871	255 671
Emprunts, dettes fin. Divers	1 279 711	1 950 223
Avances et acomptes reçus sur cdes	132 413	156 113
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	860 541	561 793
Dettes fiscales et sociales	1 301 400	807 022
Dettes sur immob. et cptes rattachés		
Autres dettes	6 431	1 815
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	240 900	62 880
TOTAL DETTES	**6 740 658**	**6 901 046**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	**6 772 540**	**5 081 004**

Principaux postes du bilan

Disponibilités : le montant des disponibilités, constituées de différents supports de trésorerie liquide, s'élève à la date du 31 décembre 2019 à 2.011 K€.

Capitaux Propres : le niveau des capitaux propres à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 31.9 K€.

Dettes financières : au 31 décembre 2019, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 4.199 K€. Il comprend notamment des emprunts obligataires convertibles pour un montant de 2.735 K€, des emprunts bancaires pour un montant de 180 K€, des avances accordées par des organismes publics pour 1.278 K€ et une avance en compte courant de BIO JAG d'un montant de 1 K€.

3.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Postérieurement à la clôture, la Société a signé le 13 janvier un nouveau contrat avec SANOFI pour le développement et la distribution d'une version exclusive du dispositif Mallya™ pour leur stylo à insuline SoloStar ; elle a perçu le 23 janvier 2020 un montant HT de 1.000 K€.

Le 3 février 2020, la Société a conclu un nouveau contrat de liquidité avec la Société de Bourse GILBERT DUPONT, conforme à la charte Amafi, qui a pris effet le 25 février 2020 au matin. Le 24 février 2020 au soir, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 18 163 titres,
- 85 959,05 € en espèces.

Le 19 février 2020, la Société a annoncé une alliance avec l'américain iSage Rx, LLC, entreprise de santé numérique axée sur l'optimisation des doses d'insuline. Les deux sociétés s'engagent à intégrer leurs technologiques respectives pour simplifier la remontée des doses d'insuline et l'optimisation des injections.

Lors de sa réunion en date du 21 février 2020, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention règlementée portant sur l'acquisition de la totalité du capital de la société FAMILY IMMOBILIER SAS auprès de Monsieur Jacques GARDETTE et son épouse. Cette société est propriétaire de l'ensemble immobilier sur lequel est installée la Société. Le Conseil d'administration a décidé, lors de cette même réunion, d'autoriser la Direction Générale à réaliser une transmission universelle de patrimoine de la société FAMILY IMMOBILIER au profit de BIOCORP PRODUCTION.

Par ailleurs, des épidémies ou autres crises de santé publique, tel que le nouveau coronavirus qui a débuté en Chine en décembre 2019 et qui, depuis, s'est propagé partout en Europe et particulièrement en France, exposent la Société au risque d'un ralentissement ou d'une suspension provisoire de la fabrication de ses matières premières et de ses produits. La plupart des produits commercialisés par la Société sont fabriqués sur son site d'Issoire en France. Or, à la date du présent document, la mise en place de mesures restrictives de manière prolongée afin de contrôler l'épidémie ou tout autre événement de santé publique en France pourrait avoir un effet négatif sur les opérations de production de la Société. Chacun de ces facteurs est susceptible d'affecter l'activité, le résultat opérationnel et la situation financière de BIOCORP.
Les impacts liés à l'épidémie COVID-19 sur les activités de BIOCORP restent à ce stade encore trop incertains pour que la société puisse communiquer sur des prévisions chiffrées.

3.5 PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2020, BIOCORP compte poursuivre son développement sur ses différents axes stratégiques :

>> Dispositifs connectés : la Société compte poursuivre et intensifier le développement de sa gamme de dispositifs connectés, à la fois dans le domaine de l'injectable qui est son cœur de métier, mais également l'étendre à de nouvelles applications, que ce soit dans le domaine respiratoire ou ophtalmique. BIOCORP prépare le lancement commercial de Mallya™ et se penche d'ores et déjà sur les nouvelles générations de Mallya™, en propre ou en partenariat.

>> Industrialisation des produits objets de contrats signés : la Société poursuivra ses partenariats concernant le développement et l'industrialisation de ses produits. Les dispositifs connectés de la société donneront lieu à une nouvelle phase d'industrialisation, qui se passera dans un premier temps sur le site historique d'Issoire tout en considérant des capacités d'extension sur le court terme.

>> Croissance de l'activité traditionnelle : la Société va structurer son offre dans ce domaine particulier avec un positionnement pour des petites à moyennes séries sur un ensemble de produits de conditionnement en plastique (canules, flacons, bouchons, pipettes…).

>> Développements spécifiques : la Société est sollicitée pour son expertise de développement et d'industrialisation, que ce soit pour une adaptation de ses produits propriétaires à un usage particulier comme pour un projet spécifique demandé par le client, s'appuyant sur le savoir-faire de la Société. Ces développements spécifiques, comptabilisés en prestations de services, constituent un levier important pour la génération de nouveaux programmes de développement et d'industrialisation et la Société souhaite poursuivre sur cet axe de travail.

3.6 INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

A l'occasion de l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth® Paris le 10 juillet 2015, BIOCORP avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base enregistré le 15 juin 2015 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.15-052, et disponible sur son site Internet.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document de Base susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant des applications dans les domaines de l'industrie pharmaceutique, de la reconstitution de solutions injectables, du bouchonnage, de l'injection, et dans celui de la sécurité du personnel médical et du patient.

Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques propres à ce secteur d'activité, et repose également sur sa capacité à industrialiser de manière économiquement viable les produits qu'elle développe.

Par ailleurs, des épidémies ou autres crises de santé publique, tel que le nouveau coronavirus qui a débuté en Chine en décembre 2019 et qui, depuis, s'est propagé partout en Europe et particulièrement en France, exposent la Société au risque d'un ralentissement ou d'une suspension provisoire de la fabrication de ses matières premières et de ses produits. La plupart des produits commercialisés par la Société sont fabriqués sur son site d'Issoire en France. Or, à la date du présent document, la mise en place de mesures restrictives de manière prolongée afin de contrôler l'épidémie ou tout autre événement de santé publique en France pourrait avoir un effet négatif sur les opérations de production de la Société. Chacun de ces facteurs est susceptible d'affecter l'activité, le résultat opérationnel et la situation financière de BIOCORP.
Les impacts liés à l'épidémie COVID-19 sur les activités de BIOCORP restent à ce stade encore trop incertains pour que la société puisse communiquer sur des prévisions chiffrées.

3.7 INFORMATIONS JURIDIQUES

3.7.1 Faits juridiques marquants de l'exercice 2019

L'exercice clos le 31 décembre 2019 a été marqué par les évènements suivants :

>> Lors de sa réunion du 5 mars 2019, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation de compétence consentie aux termes de la 10ème Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018, à l'effet de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an. Le Conseil d'administration a fixé à 1.000.000 d'euros le montant nominal de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et à 5.555,55 euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée en cas de conversion desdites valeurs mobilières. Dans ce cadre, le 6 mars 2019, la Société a conclu un contrat portant sur l'émission de 1.000.000 obligations convertibles ("OC") de 1€ de valeur nominale avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Ces OC n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® mais les éventuelles actions issues de la conversion des OC le seront, dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions existantes. Les deux fonds pourront demander la conversion de ces OC à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des OC conformément au tableau d'amortissement, les OC ne pourront pas être converties par les porteurs.

Par ailleurs, lors de cette même réunion du 5 mars 2019, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire à nouveau usage de la délégation consentie aux termes de la 10ème Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an. Cette augmentation de capital avait pour objectif de permettre à la Société (i) de financer les outillages industriels Newguard™ et Mallya™ ainsi que les validations règlementaires et le lancement commercial de ces nouveaux produits et (ii) de poursuivre les développements R&D des futurs produits. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a fixé le nombre maximum d'actions nouvelles de la Société à 125.000 actions d'une valeur de 0,05 euro, correspondant à un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 6.250 euros et a subdélégué au Président Directeur Général le pouvoir pour arrêter les modalités définitives de l'opération d'augmentation de capital et la réaliser.

Par décision en date du 6 mars 2019, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 mars 2019 et a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, d'un montant nominal maximum de 5.681,75 euros, soit un nombre maximum de 113.635 actions.

Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 113.635 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euros, au prix unitaire de 8,80 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 999.988 euros. L'augmentation de capital social corrélative a été constatée par une décision du Président Directeur Général en date du 11 mars 2019.

>> L'Assemblée Générale Mixte en date du 15 mai 2019 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration à l'effet de :

- acheter ou faire acheter en une ou plusieurs fois ses propres actions dans la limite de 10% du capital social, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- décider, soit l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscriptions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit à l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes ;
- décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaire et par offre au public ;
- décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé et dans la limité de 20% du capital social par an ;
- décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaire ;
- augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux 6ème à 9ème résolutions de cette même assemblée, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas ;
- procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit de bénéficiaires parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce ;
- réduire le capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans la limite de 10% du capital de la Société par période de 24 mois.

>> Lors de sa réunion en date du 25 septembre 2019, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention règlementée pour la cession d'un terrain, propriété de la Société et attenant au site actuel, à l'AGGLO PAYS d'ISSOIRE pour 34.102,05 euros et à la société FAMILY IMMOBILIER SAS, dont le Président est le Président du Conseil d'administration de la Société, Monsieur Jacques GARDETTE, pour 2.415,60 euros.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Eric DESSERTENNE en qualité de Directeur Général Délégué de la Société, pour une durée de trois ans et expirant le 12 décembre 2022.

>> Lors de sa réunion en date du 23 décembre 2019, le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Monsieur Jacques GARDETTE a démissionné de son mandat de Directeur Général de la Société avec effet à l'issue de ladite réunion, et Monsieur Éric DESSERTENNE a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué, avec effet à l'issue de ladite réunion, ce dont le Conseil d'administration a pris acte. Le Conseil d'administration a ensuite décidé de nommer Monsieur Éric DESSERTENNE en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée de six ans renouvelable. Enfin, le Conseil d'administration a confirmé Monsieur Jacques GARDETTE en qualité de Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2019, le nombre total d'actions BIOCORP était de 4.146.988 actions.

3.7.2 Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2019, le capital de la Société était composé de 4.146.988 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 Euro, dont 19.801 (soit 0,48% du capital) étaient détenues par la Société dans le cadre du contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux. Les statuts accordent un droit de vote double aux actions entièrement libérées et inscrites au nominatif, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. Le tableau ci-après précise donc à la fois le pourcentage de détention du capital et le pourcentage de droits de vote détenus par les principaux actionnaires, sur une base non diluée :

	Nombre d'actions existantes	% capital	Droits de vote	% des droits de vote
Jacques GARDETTE	200	0.01	400	0.01
BIO JAG	1 998 800	48.20	3 997 600	64.94
Famille Jacques GARDETTE	1 000	0.02	2 000	0.03
Actions auto-détenues	19 801	0.48	19 801	0.32
Flottant	2 127 187	51.29	2 135 802	34.70
TOTAL	**4 146 988**	**100%**	**6 155 603**	**100%**

3.7.3 Informations relatives aux instruments dilutifs

>> Actions gratuites

Au cours de l'exercice 2019, aucune action gratuite n'a été attribuée.

A la date du présent document, seules 99.980 actions gratuites sont en circulation et sont susceptibles d'attribution définitive. Le détail de ces actions gratuites est disponible dans le tableau ci-dessous :

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT		
Date d'assemblée générale	15 mai 2018	15 mai 2018
Date d'attribution conditionnelle des actions par le Conseil d'administration	22 juin 2018	29 novembre 2018
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	36.000	63.980
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la Société	20.000	39.000
Eric DESSERTENNE	20.000	39.000
Date d'acquisition définitive des actions(1)	22 juin 2020	29 novembre 2020
Date de fin de période de conservation	-	-
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent document	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent document	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes à la date du présent document	36.000	63.980

(1) Les actions ne seront définitivement acquises que si les conditions de présence et/ou de performance prévues dans les plans d'attribution gratuite d'actions adoptés par le Conseil d'administration sont réalisées.

A la date du présent document, il reste donc un nombre de 99.980 actions gratuites susceptibles d'attribution définitive, donnant droit à 99.980 actions, soit une dilution de 2,41 % sur une base non diluée et de 2,35 % sur une base diluée.

>> Obligations convertibles

Le 8 février 2018, la Société a émis 4.000.000 obligations convertibles ("OC") de 1€ de valeur nominale dans le cadre de deux contrats conclus avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Le 6 mars 2019, la Société a conclu un contrat portant sur l'émission de 1.000.000 obligations convertibles ("OC") de 1€ de valeur nominale avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Ces OC n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® mais les éventuelles actions issues de la conversion des OC le seront, dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions existantes. Les fonds pourront demander la conversion de ces OC à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des OC conformément au tableau d'amortissement, les OC ne pourront pas être converties par les porteurs.

A la date du présent document, il n'existe pas d'autres instruments dilutifs.

3.7.4 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Autorisation d'opérer sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2019, la situation du contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux était la suivante :

- 19.801 actions détenues pour une valeur brute de 256.942,70 euros et 61.966,71 euros au compte de liquidité.

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2019 :

Dates	Nombre d'actions achetées	Nombre d'actions cédées	Solde actions	Valeur des actions achetées	Valeur des actions cédées	Boni sur cession	Mali sur cession
Au 31/12/2018	185 371	161 628	23 743	1 910 858	1 698 410	14 361	41 330
Exercice 2019	42 714	46 656	-3 942	489 315	537 900	104 106	23 264
Au 31/12/2019	228 085	208 284	19 801	2 400 173	2 236 310		

3.7.5 Information sur les dividendes

La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2019 et ne prévoit pas de verser de dividendes au cours de sa phase initiale de recherche et développement.

3.7.6 Nomination/Renouvellement des Commissaires aux comptes

La société GRANT THORNTON, commissaire aux comptes titulaire, a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 avril 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2021, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société ARVERNE CONSEIL SARL, commissaire aux comptes titulaire, a été nommée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 mai 2016 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2022, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable (IGEC), commissaire aux comptes suppléant, a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2015, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2021, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Gilles MAHINC, commissaire aux comptes suppléant, a été nommé par l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 mai 2016 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2022, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3.7.7 Filiales et prise de participation

Au 31 décembre 2019, la Société ne détenait aucune filiale et aucune participation.
Lors de sa réunion en date du 21 février 2020, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention règlementée portant sur l'acquisition de la totalité du capital de la société FAMILY IMMOBILIER SAS auprès de Monsieur Jacques GARDETTE et son épouse. Cette société est propriétaire de l'ensemble immobilier sur lequel est installée la Société. Le Conseil d'administration a décidé, lors de cette même réunion, d'autoriser la Direction Générale à réaliser une transmission universelle de patrimoine de la société FAMILY IMMOBILIER au profit de BIOCORP PRODUCTION.

3.7.8 Prêts interentreprise

Néant.

3.7.9 Aliénations d'actions et participations croisées

Néant.

3.7.10 Succursales

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 2 établissements secondaires à Cournon d'Auvergne et à Paris.

3.7.11 Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2019, la participation des salariés représente 1,51 % du capital.
La Société ne disposant pas d'un effectif supérieur à 50 salariés au cours des cinq dernières années, elle n'est pas, en application de l'article L.3322–2 du Code du travail, tenue de constituer une réserve spéciale de participation.
A la date du présent document, il n'existe aucun mécanisme d'intéressement ni plan d'épargne entreprise mis en place au sein de la Société permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.
En revanche, lors de sa réunion du 22 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 51.000 actions gratuites au bénéfice de membres du personnel de la Société. Ces actions ne seront définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans (soit le 22 juin 2020). Lors de sa réunion en date du 25 septembre 2018, le Conseil d'administration a constaté la caducité de l'attribution de 15.000 actions gratuites attribuées lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 juin 2018.
En outre, le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 29 novembre 2018, a décidé d'attribuer 63.980 actions gratuites au bénéfice de mandataires sociaux et membres du personnel de la Société. Ces actions ne seront définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans (soit le 29 novembre 2020).

3.7.12 Ajustement des bases de conversion

Néant.

3.7.13 Dividendes au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

3.7.14 Charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'articles 223 quater du Code général des Impôts, nous indiquons que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ne font apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des Impôts, si ce n'est la quote-part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme d'un montant de 43 266 euros.

3.7.15 Information concernant les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous indiquons qu'aucune transaction n'a été réalisée par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

3.7.16 Information relative à la prévention sur le blanchiment

Dans le cadre des règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que BIOCORP, ses dirigeants et mandataires sociaux, respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil en date du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que tous autres règlements et/ou législations nationaux afférents.
Par ailleurs, BIOCORP, ses dirigeants et mandataires sociaux, ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3.7.17 Autocontrôle

Néant.

3.7.18 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Intitulé de compte	Situation au	Solde du compte	Moins de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	plus de 90 jours
Fournisseurs	31/12/2018	401 241	268 099	112 778	0	20 364
	31/12/2019	680 114	586 516	72 439	0	21 159

3.7.19 Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(Tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D.441 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indic.)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indic.)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						5						6
Montant total des factures concernées H.T.					16 565			22 737	34 035		11 149	
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice					0,39%							
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice								0,27%	0,40%		0,13%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	[X] Délais contractuels : (préciser) [ ] Délais légaux : (préciser)						[X] Délais contractuels : (préciser) [ ] Délais légaux : (préciser)					

3.8 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R225-102 du Code de commerce)

Nature des indications (en K€)	2019	2018	2017	2016	2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en €)	207 349	201 668	169 509	169 159	147 893
Nombre d'actions ordinaires	4 146 988	4 033 353	3 390 171	3 383 171	2 957 867
Nombre d'actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
Opérations & résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 447 741	3 890 416	2 321 083	2 950 164	2 462 576
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements et provisions	1 355 845	-4 615 695	-4 591 393	-3 444 949	-535 301
Impôts sur les bénéfices	-161 521	-332 450	-373 019	-200 882	-203 089
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	959 781	-5 305 433	-7 508 699	-4 447 647	-851 072
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat avant impôts, dotations et reprises sur amortissements et provisions	0.3269	-1.1444	-1.3543	-1.0183	-0.1810
Résultat de l'exercice	0.2314	-1.3154	-2.2148	-1.3146	-0.2877
Dividende distribué à chaque action	0	0	0	00	0
Personnel					
Effectif moyen	46	46	48	44	42
Masse salariale de l'exercice	2 508 588	2 604 234	2 385 191	2 132 343	1 594 503

4

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 23

4.2 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 25

4.3 DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 26

4.4 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE 28

4.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Gouvernance de la Société

Président du Conseil d'administration :	Jacques GARDETTE
Directeur Général :	Eric DESSERTENNE

Administrateurs

Madame Emilie GARDETTE
Monsieur Julien GARDETTE
Monsieur Jean-Yves BERTHON
Monsieur Stéphane LEGASTELOIS

Direction au cours de l'exercice 2019

Directeur Général :	Jacques GARDETTE jusqu'au 23 décembre 2019 Eric DESSERTENNE à compter du 23 décembre 2019
Directeur Administratif et Financier :	Stéphane CHABANAIS
Directeur Recherche et Développement :	Alain MARCOZ
Directeur Qualité réglementaire :	Patrick QUERO
Directeur Production :	Thierry GUILLEMAUT
Directeur Industrialisation produits connectés :	Xavier JULIA

A la date du présent document, aucune modification n'est intervenue dans la composition de la direction de la Société.

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Jacques GARDETTE
DATE DE NOMINATION : 12/05/2015
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Président du Conseil d'administration
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : • SARL Gilet Aluminium : Gérant • SCI Realty France1 : Gérant • SAS BIO JAG : Président • SAS BIO V.A.A. : Président • SAS Family Immobilier : Président • SAS Service Développement Gestion: Président • SAS CFL BIOTECH : Représentant permanent de la société BIO JAG et Président • SAS Brenus Développement : Représentant permanent de la société BIO JAG et Président • SAS J.B.I : Représentant permanent de la société BIO JAG et Président

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Eric DESSERTENNE
DATE DE NOMINATION : 23/12/2019
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : 23/12/2025
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Directeur Général
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : • Groupement foncier agricole René PATOU : Gérant

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Madame Emilie GARDETTE
DATE DE NOMINATION : 12/05/2015
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : Néant

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Julien GARDETTE
DATE DE NOMINATION : 12/05/2015
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : Néant

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Jean-Yves BERTHON
DATE DE NOMINATION : 12/05/2015
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : • SAS GREENTECH : Président Directeur Général • SA BIOVITIS : Président Directeur Général • AL & NAT : Gérant • ALTINAT : Président • SAS GREENSEA : Président • GREENTECH INCORPORATION (USA) : Président • SCI NOREL : Co-gérant

NOM, PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE : Monsieur Stéphane LEGASTELOIS
DATE DE NOMINATION : 12/05/2015
DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
MANDAT EXERCÉ DANS LA SOCIÉTÉ : Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ OU ENTITÉ PAR LE MANDATAIRE : • SAS Transcure : Président • SAS 33 CALIFORNIE : Président • SCI CALIFORNIE : Gérant • SCI LA PARLIERE : Gérant

4.2 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conventions conclues antérieurement et poursuivies sur l'exercice et conclues au cours de l'exercice

Nature de la transaction	Date de la conclusion de la transaction	Nature de la transaction	Dispositions dérogatoires du cours normal des affaires (et motifs)	Montant et, lorsque applicable, % du chiffre d'affaires de la Société représenté par la transaction
FAMILY IMMOBILIER SAS (Monsieur Jacques GARDETTE)	04/07/2013, modifié par avenant le 05/07/2013	Bail commercial	Néant	120.000 € par an, hors taxes, à compter du 4 juillet 2013
BIO JAG	27/12/2007	Contrat de prestation de services - Stratégie	Néant	Redevance annuelle égale aux coûts supportés par BIO JAG pour le compte de BIOCORP, à l'exception du salaire de Madame Florence Gardette et des frais financiers, augmenté d'une marge de 10%
BIO JAG	18/09/2013	Convention de trésorerie	Néant	Les avances réalisées entre les parties donneront lieu à une rémunération au profit de la société prêteuse au taux annuel égal à EURIBOR +1

Nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2019

FAMILY IMMOBILIER SAS (Monsieur Jacques GARDETTE)	25/09/2019	Vente immobilière	Néant	2 415,60 €

4.3 DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tableau des délégations

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières qui ont été consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société :

Délégation de compétence	Date de la délégation	Durée de la délégation	Plafond autorisé (valeur nominale)	Mise en oeuvre des délégations de compétence/pouvoirs en cours d'exercice
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, par placement privé et dans la limite de 20 % du capital social par an (10ème Résolution)	15 mai 2018	Cette délégation n'est plus valide, celle-ci ayant été privée d'effet par la délégation de compétence du même objet, approuvée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2019	Montant nominal des augmentations de capital : 118.000 €(1) Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 27.000.000 €(2)	Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 mars 2019 : Emission de 1.000.000 d'obligations convertibles de 1€ de valeur nominale chacune pour un montant maximum d'augmentation de capital de 5.555,55 €. Décisions du Président Directeur Général des 6 et 11 mars 2019 : le Président Directeur Général a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration dans sa séance du 5 mars 2019 et a constaté une augmentation de capital d'un montant de 5.681,75 € par émission de 113.635 actions nouvelles de la Société.
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce (5ème Résolution)	15 mai 2019	18 mois	Le nombre des actions auto-détenues ne doit pas dépasser 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société.	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (6ème Résolution)	15 mai 2019	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 114.000 €(3) Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 21.000.000 €(4)	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public (7ème Résolution)	15 mai 2019	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 114.000 €(3) Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 21.000.000 €(4)	Néant

Délégations en cours de validité

Délégation de compétence	Date de la délégation	Durée de la délégation	Plafond autorisé (valeur nominale)	Mise en oeuvre des délégations de compétence/pouvoirs en cours d'exercice
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, par placement privé et dans la limite de 20 % du capital social par an (8ème Résolution)	15 mai 2019	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 114.000 €(3) Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 21.000.000 €(4)	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (9ème Résolution)	15 mai 2019	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 114.000 €(3) Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 21.000.000 €(4)	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas (10ème Résolution)	15 mai 2019	26 mois (devra être mise en œuvre dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale concernée)	15% du nombre de titres de l'émission initiale, dans la limite du plafond prévu à la 13ème résolution(3) et (4)	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions (12ème Résolution)	15 mai 2019	26 mois	Montant nominal de l'augmentation de capital : 5.000 €(3)	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions (14ème Résolution)	15 mai 2019	18 mois	10% du capital par période de 24 mois	Néant

(1) le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 118.000 euros de nominal (15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018).

(2) le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 27.000.000 euros de nominal (15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018).

(3) le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 114.000 euros de nominal (13ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2019).

(4) le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 21.000.000 euros de nominal (13ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2019).

4.4 MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Parmi les modalités d'exercice de la Direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité, lors de sa réunion en date du 23 décembre 2019, d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Jusqu'au 23 décembre 2019, Monsieur Jacques GARDETTE cumulait les fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur Général. Monsieur Jacques GARDETTE ayant démissionné de son mandat de Directeur Général, avec effet au 23 décembre 2019, le Conseil d'administration a nommé, lors de sa réunion du 23 décembre 2019, Monsieur Eric DESSERTENNE en qualité de Directeur Général. Monsieur Jacques GARDETTE demeure Président du Conseil d'administration.

5

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

5.1 BILAN 30

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT 32

5.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 33

5.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 34

5.5 ANNEXES DES COMPTES 34

NOTES 35

5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 57

5.1 BILAN

Bilan actif

BIOCORP Production SA Bilan - Actif en €	31/12/2019 Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	31/12/2018 Valeurs nettes comptables
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	2 158	2 158	0	
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	249 980	154 737	95 242	119 945
Fonds commercial	208 986	187 986	21 000	21 000
Autres immobilisations incorporelles	3 144 500	3 144 500		0
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	65	65		36 536
Constructions	92 405	87 973	4 432	6 538
Installations techniques, matériel outillage	5 349 836	4 020 648	1 329 187	949 408
Autres immobilisations corporelles	423 791	280 237	143 554	133 265
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	29 580		29 580	125 026
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	256 943	1 510	255 433	172 849
Prêts				
Autres immobilisations financières	124 574		124 574	75 999
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9 882 817	7 879 815	2 003 002	1 640 566
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	514 084		514 084	233 625
En-cours de production de biens	611 257		611 257	0
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	99 083		99 083	88 150
Marchandises	0		0	0
Avances, acomptes versés/commandes	193 630		193 630	84 612
CRÉANCES				
Créances clients & comptes rattachés	765 790	2 158	763 632	908 861
Autres créances	236 140		236 140	590 512
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 011 172		2 011 172	1 343 735
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	340 540		340 540	190 944
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 771 696	2 158	4 769 538	3 033 884
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actifs				
TOTAL ACTIF	14 654 513	7 881 972	6 772 540	5 081 004

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Bilan

Bilan passif

BIOCORP Production SA	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	207 349	201 668
Primes d'émission, de fusion, d'apport	16 676 549	15 789 856
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(17 822 059)	(12 516 625)
Réserves		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	959 781	(5 305 433)
Subventions d'investissements	262	493
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	31 882	(1 820 042)
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	2 735 392	3 105 530
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	183 871	255 671
Emprunts, dettes fin. divers	1 279 711	1 950 223
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	132 413	156 113
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	860 541	561 793
Dettes fiscales et sociales	1 301 400	807 022
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 431	1 815
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	240 900	62 880
TOTAL DETTES	6 740 658	6 901 046
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	6 772 540	5 081 004

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat

BIOCORP Production SA	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Productions vendue de biens	1 759 759	1 735 885
Production vendue de services	6 687 982	2 154 531
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	8 447 741	3 890 416
Production stockée	639 352	(218 142)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	639	5 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	183 743	92 830
Autres produits	2	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	9 271 476	3 770 104
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats matières premières, autres approvisionnements	753 082	643 576
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	(263 298)	(75 350)
Autres achats et charges externes	3 528 210	3 615 959
Impôts, taxes et versements assimilés	155 630	86 044
Salaires et traitements	2 508 588	2 604 234
Charges sociales	1 004 964	1 173 822
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	689 276	888 987
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		81 365
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	20 006	20 334
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	8 396 459	9 038 971
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	875 017	(5 268 868)
Produits financiers	55 530	594
Charges financières	213 804	262 159
RÉSULTAT FINANCIER	(158 274)	(261 566)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	716 743	(5 530 433)
Produits exceptionnels	153 856	17 088
Charges exceptionnelles	72 339	124 538
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	81 517	(107 450)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(161 521)	(332 450)
BÉNÉFICE OU PERTE D'EXERCICE	959 781	(5 305 433)

5.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (EN €)

BIOCORP Production SA	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		
Résultat net	959 781	(5 305 433)
(-) Élimination des amortissements des immobilisations incorporelles	29 297	25 415
(-) Élimination des amortissements des immobilisations corporelles	659 979	863 573
(-) Dotations provisions nettes de reprises	(50 326)	51 836
(-) Plus ou moins values sur cession	(443)	62 189
(-) Abandon de comptes courants		
(+) Subvention reçue		
(-) Reprise subvention au compte de résultat	(231)	(231)
(-) Intérêts capitalisés		
(-) Impact changement de méthode stocks		
(-) Impact changement de méthode brevets et frais de R&D capitalisés		
Capacité d'autofinancement	1 598 056	(4 302 653)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement	290 399	(821 043)
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	1 888 455	(5 123 695)
Flux de trésorerie générés par l'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(4 595)	(40 933)
Capitalisation des frais de développement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(965 032)	(367 428)
Acquisition d'immobilisations financières	(489 462)	(414 129)
Cession d'immobilisations financières	457 213	308 231
Autres flux d'investissements		
Variation des dettes sur immobilisations		
Produits nets de cession d'immobilisations	49 518	2 300
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(952 359)	(511 959)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital nette des conversions en actions des obligations	999 988	5 000 002
Frais augmentation de capital	(107 613)	(250 193)
Souscription de BSA		
Encaissement d'avances conditionnées & subventions	-	-
Émission d'emprunts	-	-
Émission d'emprunt obligataire convertible en actions	1 000 000	4 000 000
Intérêts financiers bruts versés		
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	(1 699 775)	(1 203 105)
Variation des comptes courants	(414 512)	(357 489)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)	(48 585)	97 738
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(270 498)	7 286 952
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	665 599	1 651 298
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	1 341 248	(310 050)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	2 006 847	1 341 248
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	665 599	1 651 298
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 011 172	1 343 735
Concours bancaires courants	(4 325)	(2 487)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)	2 006 847	1 341 248
Détail de la variation du BFR		
Stocks	902 649	(142 792)
Clients et comptes rattachés	(145 229)	(20 789)
Autres créances	(245 354)	(91 903)
Charges constatées d'avance	149 596	9 679
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	298 748	(184 916)
Dettes fiscales et sociales	494 378	(181 271)
Autres créditeurs et dettes diverses	(19 084)	17 125
Produits constatés d'avance	178 020	(717 787)
Total Variations	(290 399)	821 043

5.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

BIOCORP Production SA Variation des capitaux propres - Montant en €	Notes	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Report à nouveau	Réserves et résultats	Capitaux propres
Au 31 décembre 2017		***3 390 171***	***169 509***	***11 072 206***	***(5 007 927)***	***(7 498 699)***	***(1 264 186)***
Affectation du résultat 2017					(7 508 699)	7 508 699	
Résultat net 2018						(5 305 433)	(5 305 433)
Dividendes							
Émission d'actions	(1)	643 182	32 159	4 717 649			4 749 808
Conversion des obligations							
Souscription de BSA							
Souscription de BSPCE							
Paiements en actions							
Frais d'augmentation du capital							
Autres							956
Au 31 décembre 2018		***4 033 353***	***201 668***	***15 789 855***	***(12 516 625)***	***(5 295 433)***	***(1 820 042)***
Affectation du résultat 2018					(5 305 433)	5 305 433	
Résultat net 2019						959 781	959 781
Dividendes							
Émission d'actions	(2)	113 635	5 682	994 306			999 988
Conversion des obligations							
Souscription de BSA							
Souscription de BSPCE							
Paiements en actions							
Frais d'augmentation du capital				(107 613)			(107 613)
Autres							(231)
Au 31 décembre 2019		***4 146 988***	***207 349***	***16 676 548***	***(17 822 059)***	***969 781***	***31 882***

(1) Augmentation de capital au profit des salariés, création de 75 000 actions de 0,05 euros de valeur nominale imputée sur la prime d'émission et augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés de 568 182 actions de 0,05 euros de valeur nominale et 8,75 euros de prime d'émission.
(2) Augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés de 113 635 actions de 0,05 euros de valeur nominale et 8,75 euros de prime d'émission.

5.5 ANNEXE DES COMPTES

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2019, qui dégagent un bénéfice de 960 K€, ont été arrêtés le 6 avril 2020 par le Conseil d'administration. Ils sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

NOTES

ANNEXES AUX COMPTES DU 31 DÉCEMBRE 2019

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

(sauf indication contraire, les montants mentionnées dans cette note annexe sont en €)

NOTE 1 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 38

1.1 OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL 38

1.2 AUTRES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS 39

1.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION 39

NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 40

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 40

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 41

2.3 AMORTISSEMENTS 41

2.4 STOCKS 41

2.5 CRÉANCES 41

2.6 DISPONIBILITÉS 42

2.7 FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET FRAIS D'ÉMISSION DE TITRES ... 42

2.8 CONTRAT DE LIQUIDITÉ 42

NOTE 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF 43

3.1 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS 43

3.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS 44

3.3 ÉTAT DES PROVISIONS 44

3.4 ÉTAT DES STOCKS 45

3.5 ÉTAT DES CRÉANCES 45

3.6 AUTRES CRÉANCES 46

3.7 TRÉSORERIE 46

3.8 CONTRAT DE LIQUIDITÉ 46

3.9 CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE 46

NOTE 4 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 47

4.1 CAPITAL SOCIAL, PRIMES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES 47

4.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 47

4.3 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS 48

4.4 ÉTAT DES DETTES 48

4.5 ANALYSE DES DETTES FOURNISSEURS 49

4.6 CHARGES À PAYER 49

NOTE 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT 50

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES 50

5.2 AUTRES PRODUITS 50

5.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES 50

5.4 RÉSULTAT FINANCIER 51

5.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL 51

NOTE 6 - AUTRES INFORMATIONS 52

6.1 CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE ET AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT 52

6.2 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE SOCIAL 52

6.3 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL 52

6.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES 52

6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 53

NOTE 7 - ENGAGEMENTS 54

7.1 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE 54

7.2 CONTRAT DE CRÉDITS BAUX 54

7.3 AUTRES ENGAGEMENTS 55

7.4 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS 55

7.5 BAUX COMMERCIAUX 55

NOTE 8 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 56

INFORMATIONS PRÉALABLES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ET SON ACTIVITÉ

Créée en 2004 à Issoire, BIOCORP PRODUCTION (ci-après, la "Société" ou "BIOCORP") est une société anonyme française spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux innovants. Elle est particulièrement positionnée sur le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux connectés de nouvelle génération.

Avec plus de vingt ans d'expérience, plus de 30 millions d'unités produites chaque année et plus de 30 familles de brevets, BIOCORP est un acteur reconnu du segment des dispositifs de délivrance de médicaments et accompagne le patient dans ses nouveaux besoins de sécurité, de confort ou de connectivité dans l'administration au quotidien de son actif thérapeutique.

Aujourd'hui, BIOCORP continue à innover sur les dispositifs de plasturgie médicale, son métier d'origine, à travers certains produits majeurs comme le système de sécurité pour seringues pré-remplies Newguard™ ainsi que produire et commercialiser certains dispositifs traditionnels pour le compte de tiers (compte-gouttes, pipettes, canules...) générateurs d'un chiffre d'affaires récurrent.

Sa solide expertise, son historique de développement pour le compte de laboratoires pharmaceutiques et sa capacité d'innovation lui ont permis de développer une gamme de produits connectés et de s'imposer comme un acteur majeur de la santé digitale. BIOCORP a mis au point un dispositif particulièrement innovant nommé Mallya™ (précédemment dénommé Easylog) permettant de rendre connectés les dispositifs d'injection déjà disponibles sur le marché, notamment les stylos d'insuline. A travers ce dispositif, BIOCORP souhaite faciliter la vie de millions de patients diabétiques à travers le monde grâce à un système rendant complètement automatique la remontée des doses injectées par le patient, visant à un meilleur suivi de son diabète, de son observance, et un lien avec son niveau de glycémie. BIOCORP a également mis au point d'autres systèmes de type add-on se fixant sur des dispositifs déjà existants comme le dispositif Inspair™ visant les inhalateurs utilisés par les patients asthmatiques ou atteints de Bronchopneumopathie obstructive. Enfin, dans cette gamme de produits connectés, BIOCORP propose Datapen™, un stylo injecteur digital motorisé, particulièrement adapté pour des maladies rares, et Injay™, une seringue pré-remplie connectée permettant le suivi des patients ainsi que la bonne prise de leur traitement, que ce soit dans un environnement hospitalier comme lors d'une prise en charge à domicile.

NOTE 1 | ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL

L'exercice 2019 a été marqué par les opérations sur le capital suivantes :

Lors de sa réunion du 5 mars 2019, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 10ème Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018, à l'effet de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an. Le Conseil d'administration a fixé à 1.000.000 d'euros le montant nominal de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et à 5.555,55 euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée en cas de conversion desdites valeurs mobilières. Dans ce cadre, le 6 mars 2019, la Société a conclu un contrat portant sur l'émission de 1.000.000 obligations convertibles ("OC") de 1€ de valeur nominale avec deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital.

Ces OC n'ont pas été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® mais les éventuelles actions issues de la conversion des OC le seront, dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions existantes. Les deux fonds pourront demander la conversion de ces OC à tout moment, si et seulement si elles ne sont pas remboursées par BIOCORP conformément à un tableau d'amortissement mensuel. La conversion ne pourra intervenir que pour la fraction de l'emprunt obligataire non remboursée. Ainsi, et sous réserve que BIOCORP rembourse le principal et les intérêts des OC conformément au tableau d'amortissement, les OC ne pourront pas être converties par les porteurs.

Par ailleurs, lors de cette même réunion du 5 mars 2019, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire à nouveau usage de la délégation consentie aux termes de la 10ème Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2018 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an. Cette augmentation de

Événements significatifs de l'exercice

capital avait pour objectif de permettre à la Société (i) de financer les outillages industriels Newguard™ et Mallya™ ainsi que les validations règlementaires et le lancement commercial de ces nouveaux produits et (ii) de poursuivre les développements R&D des futurs produits. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a fixé le nombre maximum d'actions nouvelles de la Société à 125.000 actions d'une valeur de 0,05 euro, correspondant à un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 6.250 euros et a subdélégué au Président Directeur Général le pouvoir pour arrêter les modalités définitives de l'opération d'augmentation de capital et la réaliser.

Par décision en date du 6 mars 2019, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 mars 2019 et a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, d'un montant nominal maximum de 5.681,75 euros, soit un nombre maximum de 113.635 actions.
Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 113.635 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euros, au prix unitaire de 8,80 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 999.988 euros. L'augmentation de capital social corrélative a été constatée par une décision du Président Directeur Général en date du 11 mars 2019.

Au 31 décembre 2019, le nombre total d'actions BIOCORP était de 4.146.988 actions.

1.2 AUTRES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Jusqu'au 23 décembre 2019, Monsieur Jacques GARDETTE cumulait les fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur Général. Monsieur Jacques GARDETTE ayant démissionné de son mandat de Directeur Général, avec effet au 23 décembre 2019, le Conseil d'administration a nommé, lors de sa réunion du 23 décembre 2019, Monsieur Eric DESSERTENNE en qualité de Directeur Général. Monsieur Jacques GARDETTE demeure Président du Conseil d'administration.

Le partenariat avec SANOFI sur le dispositif Mallya aura généré sur l'exercice un Chiffre d'Affaires de 6 millions d'euros

1.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été préparés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation sur la base des prévisions de trésorerie de l'entreprise. Ces dernières intègrent la signature d'un avenant au contrat avec Sanofi et l'obtention prévue d'un prêt garanti par l'Etat.

NOTE 2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- >> continuité de l'exploitation,
- >> permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- >> indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels émanant du Recueil des normes comptables françaises, notamment de sa partie réglementaire relative au plan comptable général (règlement ANC 2014-03, amendé par le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 et homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016).
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les frais de développement engagés par la Société dans le cadre de ses activités sont directement constatés dans les postes de charges d'exploitation selon la nature des dépenses engagées : charges externes, charges de personnel, etc.

Logiciels acquis par la Société et site web

Les logiciels et la création du site web sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur des durées de 1 à 5 ans.

Brevets

Les frais engagés pour le dépôt, le maintien et la protection des brevets "internes" développés par la Société sont constatés dans des postes de charges d'exploitation dédiés, comptes 622605 "Honoraires sur brevets".

Marques

Les frais de dépôt de marque engagés par la Société sont immobilisés et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Mali technique

Ce fonds commercial est principalement constitué du mali technique issu des fusions-absorptions des sociétés Keynae et BIOCORP R&D.
Postérieurement à la clôture des comptes sociaux de l'exercice 2014, il a été décidé par la société de modifier l'affectation du mali technique issu des fusions-absorptions des sociétés Keynae et BIOCORP R&D telle qu'initialement retenue au 31 décembre 2014 et de réaffecter la valeur nette comptable du mali technique pour 45 % au Produit Newseal™ et 55 % au Produit Carpseal™.
Cette immobilisation a été totalement provisionnée lors de l'exercice comptable 2017.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Constructions
Cela concerne l'aménagement des deux salles blanches ISO 7 et ISO 8.

Installations techniques matériels et outillages
Il s'agit d'outillages d'injections plastiques (prototypes, pré-séries et séries), de presses à injecter, de machines d'assemblage et de marquage, et de machines de conditionnement.

Autres immobilisations corporelles
Ce poste est composé du mobilier et matériels de bureau et informatiques.

2.3 AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels : 1 à 5 ans
- Site Web : 1 an
- Mali technique : durée de vie résiduelle des brevets
- Aménagement du terrain : 5 ans
- Construction : 10 ans
- Installation agencements : 3 à 8 ans
- Outillage, moules et prototypes : 2 à 5 ans
- Matériel industriel et auxiliaire : 2 à 5 ans
- Installations générales diverses : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 2 à 5 ans

2.4 STOCKS

- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

En cas de perte de valeur constatée au niveau des stocks de matières premières (produit non conforme ou plus utilisé dans le cadre d'une production), une dépréciation des stocks est comptabilisée.

En cas de perte de valeur constatée au niveau des stocks de produits finis (produit non conforme), une dépréciation de 100 % des stocks est comptabilisée avant destruction.

En cas de perte de valeur constatée au niveau des stocks de produits finis (prix de revient supérieur au prix de vente), une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant correspondant au différentiel entre le prix de vente hors coût de distribution et le prix de revient de valorisation des stocks.

2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités comprennent les supports de trésorerie liquide suivants : comptes bancaires courants, compte bancaire d'excédent de trésorerie rémunéré, disponibilités en caisse et comptes de dépôts à terme rémunérés déblocables à tout moment indépendamment de leur durée contractuelle.

2.7 FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET FRAIS D'ÉMISSION DE TITRES

Les divers honoraires de conseil facturés relatifs aux opérations d'augmentation de capital sont imputés avant effet d'impôt sur la prime d'émission.

2.8 CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Consécutivement à l'opération d'introduction en bourse réalisée en juillet 2015, la Société a conclu le 10 juillet 2015 un contrat de liquidité avec un prestataire de service d'investissement, aux termes duquel elle confère à ce dernier un mandat d'intervention destiné à favoriser la liquidité des transactions, la régularité de la cotation de ses actions et éviter les décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Le 1er août 2017, ce contrat de liquidité conclu le 10 juillet 2015 a été transféré à la société Kepler Cheuvreux.

Ce contrat, transféré le 1er août 2017 a été conclu conformément aux dispositions légales et réglementaires européennes et nationales (Règlement n°596/2014 du 16 avril 2014, article L. 225-209 du Code de commerce) ainsi qu'aux pratiques de marchés (décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018 et Charte de déontologie de l'AMAFI du 8 mars 2011).

Les principes de comptabilisation retenus par la Société sont ceux émanant de la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (Bull. trimestriel n° 137 mars 2005) :

La partie trésorerie proprement dite (compte espèces) est comptabilisée dans le compte 276100 "Autres créances immobilisées" et la partie portefeuille titres est comptabilisée dans le compte 277100 "Actions propres" sur la base des relevés périodiques des opérations transmis par le prestataire.

Les plus ou moins-values réalisées sur les opérations d'achats-ventes d'actions propres sont constatées dans les comptes 778300 "Boni sur rachat d'actions propres" et 678300 "Mali sur rachat d'actions propres". Le portefeuille est évalué à la clôture de l'exercice au coût de revient. Une provision pour dépréciation à caractère financier est constatée en cas de moins-value latente.

NOTE 3 | NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations Réévaluations	Augmentations Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	2 158		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 598 871		4 595
Terrains	36 601		
Constructions sur sol propre	3 230		
Installations générales agencements aménagements constr.	89 176		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 385 101		989 235
Installations générales agencements aménagements divers	52 175		3 049
Matériel de transport			53 851
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	300 372		14 343
Avances et acomptes	125 026		29 580
TOTAL	**4 991 681**		**1 090 058**
Prêts, autres immobilisations financières	300 684		642 797
TOTAL	**300 684**		**642 797**
TOTAL GÉNÉRAL	**8 893 393**		**1 737 450**

	Diminutions Poste à Poste	Diminutions Cessions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais d'établissements et de développement TOTAL			2 158	2 158
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			3 603 466	3 603 466
Terrains		36 536	65	65
Constructions sur sol propre			3 230	3 230
Installations générales agencements aménagements constr.			89 176	89 176
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		24 500	5 349 836	5 349 836
Installations générales agencements aménagements divers			55 224	55 224
Matériel de transport			53 851	53 851
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			314 716	314 716
Avances et acomptes	125 026		29 580	
TOTAL	**125 026**	**61 036**	**5 895 677**	**5 866 097**
Prêts, autres immobilisations financières		561 964	381 517	381 517
TOTAL		**561 964**	**381 517**	**381 517**
TOTAL GÉNÉRAL	125 026	623 000	**9 882 817**	**9 853 237**

3.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement recherche développement TOTAL	2 158			2 158
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	125 440	29 297		154 737
Terrains	65			65
Constructions sur sol propre	2 351	323		2 674
Installations générales agencements aménagements constr.	83 517	1 783		85 300
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 435 692	596 918	11 961	4 020 648
Installations générales agencements aménagements divers	26 612	10 078		36 690
Matériel de transport		5 518		5 518
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	192 670	45 359		238 029
TOTAL	**3 740 907**	**659 978**	**11 961**	**4 388 923**
TOTAL GÉNÉRAL	**3 868 504**	**689 276**	**11 961**	**4 545 818**

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immo incorporelles TOTAL	29 297				
Constructions sur sol propre	323				
Installations générales agencements aménagements constr.	1 783				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	569 918				
Installations générales agencements aménagements divers	10 078				
Matériel de transport	5 518				
Mat. de bureau et informatique, mobilier	45 359				
TOTAL	**659 978**				
TOTAL GÉNÉRAL	**689 276**				

3.3 ÉTAT DES PROVISIONS

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	3 332 486				3 332 486
Sur auters immobilisations financières	51 836		50 326		1 510
Sur comptes clients	83 523		81 365		2 158
TOTAL	**3 467 845**		**131 692**		**3 336 154**
TOTAL GENERAL	**3 467 845**		**131 692**		**3 336 154**
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			81 365		
financières			50 326		

3.4 ÉTAT DES STOCKS

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Stocks produits tradit. Mat. 1ère	480 488	217 190	263 298
Stocks produits tradit. Semi-finis	33 596	16435	17 161
En-cours de production de biens	611 257	0	611 257
Stocks produits tradit. finis	99 083	88 150	10 933
TOTAL	1 224 424	321 775	902 649

3.5 ÉTAT DES CRÉANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	381 517	256 943	124 574
Clients douteux ou litigieux	2 589	2 589	
Autres créances clients	763 200	763 200	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etats et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	161 521	161 521	
- TVA	71 806	71 806	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers : Produit à recevoir (plafonnement VA)	1 844	1 844	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	969	969	
Charges constatées d'avance	340 540	340 540	
TOTAL GENERAL	**1 723 986**	**1 599 412**	**124 574**
Montants des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

3.6 AUTRES CRÉANCES

AUTRES CREANCES	31/12/2019	31/12/2018
CIR	161 521	242 850
CICE		49 928
Crédit Impôt Innovation		89 600
TVA déductible sur services	44 741	31 566
Autres	969	13 446
Crédit de TVA		95 720
TVA/Factures fournisseurs non parvenues	27 065	30 589
Produits à recevoir/Plafonnement sur la VA	1 844	36 813
Total	**236 140**	**590 512**

3.7 TRÉSORERIE

SUPPORTS	31/12/2019	31/12/2018
Comptes bancaires courants	2 011 172	1 315 303
Comptes de dépôts à terme		27 000
Intérêts courus / rémunération des CAT		1 432
Frais bancaires courus	-4 325	-2 487
Billet de trésorerie court terme		
Total	**2 006 847**	**1 341 248**

3.8 CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Le versement initial opéré le 10 juillet 2015 s'est élevé à 200.000 €. Un apport complémentaire d'un montant de 30.000 € a été effectué le 18 octobre 2018. Les principaux éléments relatifs au contrat de liquidité (cf. Règles et méthodes comptables note 2.10 "Contrat de liquidité") sont les suivants au 31/12/2019 :

ÉLÉMENTS	31/12/2019
Solde au 31/12/2018	13 382
Moins value totale réalisée / cessions de l'exercice 2019	80 842
Compte titre (poste 277100 "actions propres") Nombre d'actions propres Coût de revient des actions propres Cours de clôture des actions propres	 19 801 256 943 12,90
Coût de revient unitaire des actions propres au 31/12/2019	12,98
Reprise moins-value latente constatée et provisionnée	50 326
Compte espèces (poste 276100 "Autres créances mobilisées")	61 967

3.9 CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	340 540	240 900
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
Total	340 540	240 900

NOTE 4 | NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 CAPITAL SOCIAL, PRIMES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

Le 11 mars 2019, la Société a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées afin de permettre à la Société de financer l'augmentation de capacité de Newguard, de poursuivre le développement de la plate-forme produits propriétaires et préparer le lancement de Mallya.

La société a placé 113.635 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euro, au prix unitaire de 8,80 euros, prime d'émission incluse, pour un montant de 999.988 euros.

A l'issue de cette opération, le nombre total d'actions BIOCORP est de 4.146.988 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune. Le capital social de la Société s'élève ainsi à 207.349,40 euros au 31 décembre 2019.

Synthèse de l'évolution du capital social et des primes liées au cours de l'exercice :

Éléments / Opérations	Nombre d'actions	VN (€)	Capital	Primes liées au capital
Total 31/12/2018	4 033 353	0,05	201 668	15 789 855
Augmentation de capital Imputation des frais d'émission de titres	113 635	0,05	5 682	994 306 -107 613
Total 31/12/2019	**4 146 988**	**0,05**	**207 349**	**15 676 549**

4.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Postes	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Capital	201 688	5 682		207 349
Prime d'émission	15 789 855	994 306	107 613	16 676 549
Réserve légale	10 000			10 000
Autres réserves	0			0
RAN débiteur	-12 516 625	-5 305 434		-17 822 059
Résultat exercice	-5 305 433	959 781	-5 305 433	959 781
Subventions d'investissement	493		231	262
TOTAL	**-1 820 042**	**-3 345 665**	**-5 197 591**	**31 882**

4.3 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS

Le poste "emprunts et dettes financières" est composé des avances accordées par des organismes publics et dont le remboursement est conditionné par le succès du projet concerné.

La Société a obtenu de Bpifrance Financement, au titre du projet "Développement d'un stylo injectable communiquant", un prêt à taux zéro pour un montant de 440 K€.

La Société a obtenu de Bpifrance Financement, au titre du projet "Développement d'une plateforme logicielle de lutte contre la contrefaçon", une avance remboursable pour un montant de 320 K€.

La Société a obtenu de la Région Auvergne, au titre du développement de l'entreprise, une avance remboursable pour un montant de 90 K€.

La Société a obtenu de Bpifrance Financement, au titre du projet "Développement d'un stylo injecteur", un prêt à taux zéro pour un montant de 600 K€ en 2016 et un versement complémentaire de 500 K€ en 2017.

Le tableau des remboursements de ces aides est le suivant :

En €uros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Bpifrance	66 000	88 000	88 000	88 000	88 000	22 000					440 000
Bpifrance	0	50 000	70 000	90 000	110 000	0					320 000
Région Auvergne	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	0					90 000
Bpifrance	0	0	0	60 000	120 000	120 000	120 000	120 000	60 000		600 000
Bpifrance	0	0	0	0	75 000	100 000	100 000	100 000	100 000	25 000	500 000
TOTAL	84 000	156 000	176 000	256 000	411 000	242 000	220 000	220 000	160 000	25 000	1 950 000

Subventions

Avance remboursable.
La Société s'est engagée à rembourser les aides perçues suivant le tableau de remboursements figurant ci-dessus.

4.4 ÉTAT DES DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	2 735 392	1 536 926	1 198 466	
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an max à l'origine	8 145	8 145		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	175 726	75 386	100 340	
Emprunts et dettes financières divers	1 278 750	411 000	842 000	25 750
Fournisseurs et comptes rattachés	860 541	860 541		
Personnel et comptes rattachés	455 830	455 830		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	413 865	413 865		
Taxe sur la valeur ajoutée	305 356	305 356		
Autres impôts, taxes et assimilés	126 349	126 349		
Groupe et associés	961	961		
Autres dettes	6 431	6 431		
Produits constatés d'avance	240 900	240 900		
TOTAL	6 608 245	4 441 689	2 140 806	25 750
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 700 643			

Il est à noter l'existence des avances remboursables suivantes, comptabilisées dans des sous-comptes "168", ayant le caractère de dettes certaines au 31/12/2019 (confère note 4.4 "Avances conditionnées et subventions") :

Avances	Solde 31/12/2019	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
BPI FINANCEMENT "Développement d'un stylo injectable communiquant" prêt à taux 0	110 000	88 000	22 000	
BPI FINANCEMENT "Développement d'une plateforme logicielle de lutte contre la contrefaçon", avance remboursable	110 000	110 000		
Région Auvergne, au titre du développement de l'entreprise, une avance remboursable	18 000	18 000		
BPI FINANCEMENT "Développement d'un stylo injecteur" prêt à taux 0	540 000	120 000	420 000	
BPI FINANCEMENT "Développement d'un stylo injecteur" prêt à taux 0	500 000	75 000	400 000	25 000
Total	**1 278 000**	**411 000**	**842 000**	**25 000**

4.5 ANALYSE DES DETTES FOURNISSEURS

ÉLÉMENTS	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes / factures non parvenues	180 427	180 427		
Dettes fournisseurs effets à payer	0	0		
Dettes autres fournisseurs	679 957	679 957		
TOTAL	**860 384**	**860 384**	**0**	**0**

4.6 CHARGES À PAYER

Ces dernières sont incluses dans les divers postes de dettes au passif du bilan.

CHARGES A PAYER	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs biens et services / factures non parvenues	180 427	160 551
Provisions congés payés / RTT / etc.	355 830	338 472
Charges sociales sur congés payés / RTT / etc.	158 413	148 770
Charges fiscales à payer	90 364	74 898
Autres	100 000	14 825
Banques charges à payer	4 325	2 487
Total	**889 359**	**740 002**

NOTE 5 | NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les facturations des marchandises, des outillages et des produits traditionnels sont effectuées à la livraison, les facturations des prestations de services sont effectuées à la réalisation des prestations.

	31/12/2019			31/12/2018		
	France	Exportation	Total	France	Exportation	Total
Ventes de Marchandises						
Ventes d'outillages	3 400		3 400	1 028 530		1 028 530
Ventes de produits traditionnels	1 144 471	615 288	1 759 759	1 293 299	442 586	1 735 885
Prestations de services	6 220 501	464 081	6 684 582	70 905	1 055 096	1 126 001
Chiffre d'Affaires	7 368 372	1 079 369	8 447 741	2 392 734	1 497 682	3 890 416

5.2 AUTRES PRODUITS

Aucun autre produit significatif au cours de l'exercice.

5.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les principaux postes des autres achats et charges externes sont :

	31/12/2019	31/12/2018
Electricité	133 809	105 868
Sous-traitance	301 907	751 447
Prestations de services BIO JAG	196 100	154 500
Prestataire USA (prestations et déplacements)	33 742	16 913
Prestations diverses	390 423	218 527
Crédit bail	68 797	101 356
Locations immobilières (y compris charges locatives)	280 505	272 504
Locations véhicules	118 845	109 314
Entretiens/réparations	226 425	167 844
Intérimaires	138 031	116 621
Honoraires	605 925	395 190
Honoraires brevets	319 455	585 960
Publicité, congrès et salons	153 850	113 629
Frais de déplacement	208 722	175 990
Divers	351 674	330 297
Total	**3 528 210**	**3 615 959**

5.4 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice, d'un montant net de -158 K€, est constitué de :

- Produits financiers : 56 K€
- Charges financières : 214 K€

5.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	31/12/2019	31/12/2018
Abandon de compte courant	0	0
Cession immobilisations	49 518	2 300
Divers Boni sur rachat d'actions	231 104 106	426 14 362
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	153 856	17 088
Cession immobilisations	-49 075	-59 194
Divers Mali sur rachats d'actions	 -23 264	-24 015 -41 330
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-72 339	-124 538
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**81 517**	**-107 450**

NOTE 6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE ET AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT

Le crédit d'impôt recherche et innovation relatif à l'exercice 2019 figurant en produits s'élève à 161 521 €.
Le crédit d'impôt recherche et innovation 2018, s'élevant à 332 450 €, a fait l'objet d'un remboursement total de la part de l'administration fiscale le 28/05/2019 dans le cadre des dispositions de l'article 199 ter b-2° nouveau du Code Général des impôts.
La diminution du montant du CIR et CII provient de l'imputation des sommes facturées et perçues au cours de l'exercice.
Les créances relatives aux crédits d'impôt figurant à l'actif dans le poste "Etat Impôt" se décomposent de la façon suivante :

CRÉANCES RELATIVES AUX CRÉDITS D'IMPÔT	31/12/2019
CIR 2019	161 521
Crédit impôt innovation 2019	
TOTAL	161 521

6.2 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE SOCIAL

Effectif au 31/12/2019 : 54 personnes, dont 27 cadres, 25 employés non cadres et 2 apprentis, 19 femmes et 35 hommes.
Convention collective applicable : Plasturgie.

6.3 AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

Le déficit fiscal reportable sans limitation de durée s'élève au 31/12/2019 à -17 437 750 €.

6.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Au cours de l'exercice 2019, aucune action gratuite n'a été attribuée.
A la date du présent document, seules 99.980 actions gratuites sont en circulation et sont susceptibles d'attribution définitive. Le détail de ces actions gratuites est disponible dans le tableau ci-dessous :

Date d'assemblée générale	15 mai 2018	15 mai 2018
Date d'attribution conditionelle des action pas le Conseil d'administration	29 novembre 2018	29 novembre 2018
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	36 000	63 980
Date d'acquisition définitive des actions	22 juin 2020	29 novembre 2020
Date de fin de période de conservation	-	-
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent document	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent document	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes à la date du présent document	36 000	63 980

BIO JAG	31/12/2019	31/12/2018
Dettes	57 600	56 880
Créances	893	1 667
Produits	744	1 389
Charges	196 100	154 500
Compte courant	961	415 473
Abandon de créance	0	0

FAMILY IMMOB	31/12/2019	31/12/2018
Dettes	0	0
Créances	0	0
Produits	2 416	0
Charges	161 289	158 206
Compte courant	0	0
Abandon de créance	0	0

6.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant HT en euros	31/12/2019		31/12/2018	
	GRANT THORNTON	ARVERNE CONSEIL	GRANT THORNTON	ARVERNE CONSEIL
Mission de commissariat aux comptes	34 000	34 000	31 000	31 000
Services autres que la certification des comptes	6 030	5 000	4 020	3 000
Sous-total	40 030	39 000	35 020	34 000
Autres prestations rendues Fiscale Autres				
Sous-total	0	0	0	0
Total	40 030	39 000	35 020	34 000

NOTE 7 | ENGAGEMENTS

7.1 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Elles sont évaluées à 385.351 € (23 salariés) au 31/12/2019 sur la base des hypothèses suivantes :
Convention collective : Plasturgie
Départ volontaire à 65 ans
Taux de revalorisation des salaires : 1,3 %
Taux de turn-over : faible
Taux de charges patronales : taux moyen de 46,75 %.
Taux d'actualisation : 0,127 %
Au 31 décembre 2018, les indemnités de départ à la retraite s'élevaient à 305.296 € ; les hypothèses étaient les mêmes, à l'exception du taux d'actualisation qui était de 0,97%.

7.2 CONTRAT DE CRÉDITS BAUX

	Matériel outillage	Autres	Total
Valeurs d'origine	174 700		174 700
Amortissements :			
Cumuls antérieurs	89 194		89 194
Dotations de l'exercice	34 940		34 940
Total	**124 134**		**124 134**
Redevances payées :			
Cumuls antérieurs	91 732		91 732
Exercice	35 509		35 509
Total	**127 241**		**127 241**
Redevances à payer :			
à un an au plus	35 509		35 509
à +1 an et -5 ans	14 796		14 796
à + de 5 ans			
Total	**50 305**		**50 305**
Valeur résiduelle :			
à un an au plus			
à +1 an et -5 ans	1 747		1 747
à + de 5 ans			
Total	**1 747**		**1 747**

7.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés
Nantissement sur prêt CACF du 01/07/2016 de 150.000 €, des biens objets du prêt. Le capital restant dû au 31/12/2019 est de 66.167 €.
Nantissement sur prêt CACF du 21/02/2017 de 115.800 €, des biens objets du prêt. Le capital restant dû au 31/12/2019 est de 50.934 €.

Engagements reçus
Néant.

7.4 AVANCES CONDITIONNÉES ET SUBVENTIONS

Confère Note 4.4 "Avances conditionnées et subventions".

7.5 BAUX COMMERCIAUX

Dans le cadre de son activité, la Société a conclu divers contrats de location immobilière :

Bureaux administratifs et locaux industriels :
Adresse : PIT de Lavaur La Béchade 63500 ISSOIRE
Durée : 4 juillet 2013 - 3 juillet 2022
Départ anticipé : possible à l'expiration de chaque période triennale
Loyer mensuel : 10.390,48 € HT (loyer 2019 facturé : 123.367,92 € HT)

Bureaux administratifs :
Adresse 1 : 15 route du Cendre 63800 COURNON D'AUVERGNE
Durée initiale : 01 mars 2018 – 28 février 2027
Départ anticipé : possible à l'expiration de chaque période triennale, en respectant un préavis de six mois.
Loyer mensuel : 6.982,48 € HT (loyer 2019 facturé : 82.892,88 €HT)

Adresse 2 : 11 rue Cardinet- 75017 PARIS
Durée initiale : 12/01/2018 - Il s'agit d'un contrat de prestation d'une durée d'un mois renouvelable par tacite reconduction et pour une période minimale incompressible d'un mois.
Départ anticipé : Chaque partie pourra mettre fin au contrat à condition d'en aviser l'autre 30 jours à l'avance.
Loyer mensuel : 2 200 € HT (loyer 2019 facturé : 26.400 €HT)

Le montant des engagements (loyers hors charges locatives) envers les bailleurs et repreneurs jusqu'à la prochaine période de résiliation s'analyse comme suit au 31/12/2019 :

Contrats	Début du bail	Fin du bail	Loyer annuel HT 2019 hors charges	Engagement < 1 an	Engagement de 1 à 5 ans
Locaux Issoire	04/07/2013	03/07/2022	123 368	124 686	187 029
Locaux Cournon	01/03/2018	28/02/2027	82 893	83 790	335 160
Locaux Paris (rue Cardinet)	12/01/2018		26 400		
Total			232 661	208 476	522 189

NOTE 8 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Postérieurement à la clôture, la Société a signé un nouveau contrat avec SANOFI pour le développement et la distribution d'une version exclusive du dispositif Mallya™ pour leur stylo à insuline SoloStar ; elle a perçu le 23 janvier 2020 un montant HT de 1.000 K€.

Le 3 février 2020, la Société a conclu un nouveau contrat de liquidité avec la Société de Bourse GILBERT DUPONT, conforme à la charte Amafi, qui a pris effet le 25 février 2020 au matin. Le 24 février 2020 au soir, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 18 163 titres
- 85 959,05 € en espèces.

Le 19 février 2020, la Société a annoncé une alliance avec l'américain iSage Rx, LLC, entreprise de santé numérique axée sur l'optimisation des doses d'insuline. Les deux sociétés s'engagent à intégrer leurs technologiques respectives pour simplifier la remontée des doses d'insuline et l'optimisation des injections.

Lors de sa réunion en date du 21 février 2020, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention règlementée portant sur l'acquisition de la totalité du capital de la société FAMILY IMMOBILIER SAS auprès de Monsieur Jacques GARDETTE et son épouse. Cette société est propriétaire de l'ensemble immobilier sur lequel est installée la Société. Le Conseil d'administration a décidé, lors de cette même réunion, d'autoriser la Direction Générale à réaliser une transmission universelle de patrimoine de la société FAMILY IMMOBILIER au profit de BIOCORP PRODUCTION.

Par ailleurs, des épidémies ou autres crises de santé publique, tel que le nouveau coronavirus qui a débuté en Chine en décembre 2019 et qui, depuis, s'est propagé partout en Europe et particulièrement en France, exposent la Société au risque d'un ralentissement ou d'une suspension provisoire de la fabrication de ses matières premières et de ses produits. La plupart des produits commercialisés par la Société sont fabriqués sur son site d'Issoire en France. Or, à la date du présent document, la mise en place de mesures restrictives de manière prolongée afin de contrôler l'épidémie ou tout autre événement de santé publique en France pourrait avoir un effet négatif sur les opérations de production de la Société. Chacun de ces facteurs est susceptible d'affecter l'activité, le résultat opérationnel et la situation financière de BIOCORP.
Les impacts liés à l'épidémie COVID-19 sur les activités de BIOCORP restent à ce stade encore trop incertains pour que la société puisse communiquer sur des prévisions chiffrées.

5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale de la société Biocorp Production,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Biocorp Production relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 6 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.
Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise
Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Cournon d'Auvergne, le 20 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Samuel Clochard
Associé

Arverne Conseil

Eric Cupif
Associé

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion figurant en pages 9 à 21 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

A Issoire, le 20 avril 2020

Monsieur Jacques GARDETTE
Président du Conseil d'Administration

BIOCORP

BIOCORP PRODUCTION
Société anonyme au capital de 207 349,40 euros | SIRET : 453 541 054 00012 | RCS : 453 541 054
PIT de Lavaur La Béchade 63500 ISSOIRE | T. 04.73.55.70.50 | Site internet : www.biocorpsys.com

Crédits photos : Shutterstock - Antoine Quereuil - BIOCORP